

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 10 juillet 2013, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maïresse
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no : 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Est absent de la présente assemblée

Marc-André Gendron cons. au poste no: 6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 05 par madame Berthe Bélanger, maïresse.

Mot de bienvenue de la maïresse
Consultation publique règlement de zonage 367-13-02
Consultation publique règlement de zonage 367-12-04
Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Procès-verbal du 5 juin 2013
 - 1.1.2 Procès-verbal du 12 juin 2013
 - 1.1.3 Modification de résolution 237-06-2013
 - 1.1.4 Procès-verbal du 26 juin 2013
 - 1.1.5 Modification de résolution 289-07-2013
- 1.2 Communication
 - 1.2.1 Correspondance
 - 1.2.2 Vallacquois
- 1.3 Affaires juridiques
 - 1.3.1 Dossier P'tit Bonheur
 - 1.3.2 Protocole d'entente Fabrique de Sainte-Agathe
- 1.4 Règlements municipaux
 - 1.4.1 Règlement de zonage 367-12-04

2. Ressources Financières

- 2.1 Rapport des dépenses
- 2.2 Rapport des salaires

3. Ressources Humaines

- 3.1 Congé responsable des Loisirs, culture et bibliothèque
- 3.2 Travail à domicile employés
- 3.3 Adjointe directeur général, remplacement lors d'absence

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Soumission nettoyage de vitres

291-07-2013

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

5. Sécurité publique

6. Réseau routier, transport

6.1 Contrat de déneigement et de déglçage Transports Québec

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA Pourtour de lacs

7.1.1 Demande du 290, Impasse Brien

7.1.2 Demande du 359, chemin du Lac-de-l'Original

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 Demande du 1981, ch. du Lac-Quenouille

7.2.2 Demande du 359, ch. du Lac-de-l'Original

7.3 Appui Grand Fundo

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Recommandation du Comité de la culture

8.1.2 Publicité Val-des-Lacs en Blues

8.1.3 Activité Marché aux puces

8.1.4 Exposition Marie Versailles du 8 au 6 octobre 2013

8.2 Sentiers pédestres – Laurentides en forme

8.3 Familles et aînés

8.4 Environnement

8.5 Embellissement

8.6 Bibliothèque

8.7 Rapport des représentations des conseillers

8.8 Affiche heures de messe

9. Période de questions

10. Levée de l'Assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 5 juin 2013

292-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2013.

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.2 Procès-verbal du 12 juin 2013

293-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 12 juin 2013 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 252-06-2013, remplacer « discuter » par « discuté » ;

À la résolution numéro 265-06-2013, ajouter à la fin « ce qui permettra d'éloigner sensiblement le garage de la ligne des hautes eaux. Les propriétaires s'engagent également à revégétaliser le milieu humide.

À la résolution numéro 269-06-2013, remplacer « permettre que les pompiers » par « permettre que deux pompiers »

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

Administration

1.1.3 Modification de résolution 237-06-2013

294-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay conseillère, et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 237-06-2013 de la façon suivante:

Remplacer dans le dernier paragraphe le nombre « 14 » par le nombre « 21 ».

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.4 Procès-verbal du 26 juin 2013

295-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 26 juin 2013.

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.5 Modification de résolution 289-07-2013

296-07-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 289-07-2013 de la façon suivante :

Remplacer « au montant de 680 \$ » par « payable en trois versements de 260.61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1

Aucun sujet sous cette rubrique

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.2 Vallacquois

297-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre la parution de l'édition de juillet 2013 du bulletin le Vallacquois.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

1.3 Affaires juridiques
1.3.1 Entente protocole d'entente

298-07-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'avoir des discussions avec la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, la Municipalité de Lac-Supérieur ainsi que le P'tit Bonheur, une œuvre du Père Sablon afin de parvenir à une entente pour permettre l'entrée et la sortie des bateaux au lac Quenouille. Le directeur général est mandaté pour communiquer avec les interlocuteurs.

ADOPTÉE

1.3.1 Dossier P'tit Bonheur

299-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de mettre fin au mandat de Me Benoit Slythe, avocat, après avoir pris les mesures nécessaires pour abandonner notre opposition à la demande de révision de la décision concernant la demande d'exemption de taxes numéro de dossier 700-17-007905-119.

ADOPTÉE

300-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre du P'tit Bonheur de réduire les frais d'inscription au camp de jour selon le document annexé aux présentes si le Petit Bonheur gagne sa cause en demande de révision.

ADOPTÉE

1.3.2 Protocole d'entente Fabrique de Sainte-Agathe

301-07-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de soumettre à la Fabrique de Sainte-Agathe une nouvelle entente pour le prêt du Centre culturel et communautaire.

La mairesse étant autorisée à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

1.4 Règlement municipaux
1.4.1 Règlement de zonage 367-12-04

302-07-2013

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 8 mai 2013;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par l'inspecteur en urbanisme lors de la présente assemblée;

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le deuxième projet de règlement 367-12-04.

ADOPTÉE

2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses

303-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°5202 à 5218 à l'exception des chèques n°5217-5218-5223, 5224, pour un montant total de 252 733.49 \$.

Et l'émission des chèques manuels pour un montant de 15 108.09 \$ pour un grand total de déboursés de 267 841.58 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

304-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de juin pour un montant de 51 868.56 \$.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines
3.1 Congé responsable des Loisirs, culture et bibliothèque

305-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder une semaine en reprise d'heures accumulées à Neige Vadboncoeur, responsable des loisirs, culture et bibliothèque soit du 7 au 13 juillet 2013.

ADOPTÉE

3.2 Travail à domicile employés

Cette rubrique est reportée

3.3 Adjointe au directeur général remplacement lors d'absence

306-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité que le poste d'adjointe au secrétaire trésorier et secrétaire trésorière par intérim soit assuré par Madame Véronique Cronier en l'absence de Stéphanie Russell.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Soumission nettoyage de vitres

307-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Miranor pour le nettoyage des vitres intérieures et extérieures de l'hôtel de ville pour un montant total de 344.93 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

Aucun sujet sous cette rubrique

6. Réseau routier, transport

6.1 Contrat de déneigement et de déglçage Transports Québec

308-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de souscrire à l'avenant 1 dossier 8807-12-4969 concernant le contrat de déneigement et de déglçage.

Le directeur général est autorisé à signer les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA Pourtour de lacs

7.1.1 Demande du 290, Impasse Brien

309-07-2013

1

CONSIDÉRANT QU'une demande PIIA-2013-10 accompagnée de documents a été déposée le 16 juin 2013 par Mario Duval ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une remise attenante au bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par madame Lise Tremblay , et résolu à l'unanimité d'approuver la demande telle que présentée dans les documents déposée le 16 juin 2013 par Mario Duval ;

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

7.1.2 Demande du 359, chemin du Lac-de-l'Original

310-07-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 19 juin 2013 par madame Diane Girouard pour le 359, chemin du Lac-de-l'Original;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement d'une terrasse et la fermeture d'un perron en porche;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'approuver la demande décrite ci-haut.

ADOPTÉE

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 Demande du 1981, chemin du Lac-Quenouille

311-07-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 26 juin 2013 a été déposée par Jacques Bigras et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 412 réalisé par Adam Masson-Godon le 16 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2013-07 est à l'effet de conformer l'implantation d'un bâtiment à 0.65m en marge de recul avant et 0.50m en marge de recul latéral alors que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée Usages et normes par zone pour la zone d'application. Ainsi, dans la zone RR-8, la marge de recul avant applicable est de 10m et la marge de recul latéral applicable est de 2m;

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 du règlement 367-02 prescrit toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée Usages et normes par zone pour la zone d'application. Ainsi, dans la zone RR-8, la marge de recul avant applicable est de 10m et la marge de recul latéral applicable est de 2m;

CONSIDÉRANT QUE conformer l'implantation d'un bâtiment à 0.65m en marge de recul avant et 0.50m en marge de recul latéral

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que le bâtiment existe depuis le début des années soixante;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande n'aurait pas pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de conformer l'implantation d'un bâtiment à 0.65m en marge de recul avant et 0.50m en marge de recul latéral ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité d'approuver la demande conditionnellement à ce que le propriétaire accepte qu'une tolérance soit consentie par la Municipalité de Val-des-Lacs visant la localisation des installations septiques pour un terme ne dépassant pas la durée de vie de ces installations qui présentement empiètent sur l'emprise du chemin.

ADOPTÉE

7.2 Dérogation mineure

7.2.2 Demande du 359, chemin du Lac-de-l'Orignal

312-07-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 19 juin 2013 par madame Diane Girouard pour le 359, chemin du Lac-de-l'Orignal et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 8689 réalisé par Jean Godon le 29 août 2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la fermeture du perron qui empiète dans la marge minimale requise en porche en étant à 3.92 m de la marge de recul avant alors que l'article 25.2 du règlement de zonage 367-02 prescrit que dans le cas des escaliers ouverts ou fermés, des perrons, des balcons, des galeries, des vérandas, des porches, des avant-toits, des auvents et des marquises dérogatoires protégées par droit acquis, ils ne peuvent être transformés en véranda ou en pièce habitables ou devenir une extension de l'usage principal s'ils empiètent dans les marges minimales requises au présent règlement et s'ils empiètent dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la fermeture d'un perron en porche à 3.92m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande n'aurait pas pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure énoncée aux présentes.

ADOPTÉE

7.3 Appui Grand Fondo

313-07-2013

CONSIDÉRANT QU'un parcours pour cyclistes empruntera une partie du territoire de Val-des-Lacs;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller et résolu à l'unanimité d'informer les organisateurs du parcours que la Municipalité de Val-des-Lacs est favorable à la tenue de cet événement et qu'une résolution finale sera soumise lorsque le parcours définitif sera déterminé.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Recommandation du Comité de la culture

314-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des recommandations du Comité de la culture suite à la rencontre du 14 mai 2013 concernant l'œuvre du programme Je pARTcipe.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.2 Publicité Val-des-Lacs en Blues

Cette rubrique est retirée

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.3 Activité Marché aux puces

315-07-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Marché aux puces » du 3 août 2013, telle que décrite au formulaire ADM-100-3 pour un budget total de 250 \$.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.4 Exposition Marie Versailles

316-07-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Exposition de l'artiste

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

Marie Versailles » du 8 juillet au 6 octobre 2013, telle que décrite au formulaire ADM-100-3 pour un budget total de 350 \$.

ADOPTÉE

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

8.2.1 Sentier Inter-Centre

317-07-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité qu'un plan d'action soit préparé par le directeur général afin de développer des parois d'escalade à Val-des-Lacs.

8.3 Familles et aînés

Aucun sujet sous cette rubrique

8.4 Environnement

318-07-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'obtenir une offre de service pour un service de traduction des documents reliés au plan directeur de l'eau. Des informations devront aussi être obtenues sur les logiciels de traduction.

8.5 Embellissement

8.5.1 Fleurons du Québec

319-07-2013

CONSIDÉRANT la résolution 289-07-2013 pour payer les frais d'abonnement au programme Fleurons du Québec en un versement.

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de modifier la décision en effectuant le paiement en trois versements annuels

8.6 Bibliothèque

Aucun sujet sous cette rubrique

8.7 Rapport des représentations des conseillers

Cette rubrique est retirée

SÉANCE ORDINAIRE
10 juillet 2013

8.8 Affiche heures de messe

320-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de retirer le tableau d'affichage des heures de la messe.

ADOPTÉE

Période de questions

Ajournement

321-07-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 25 juillet 2013 à 11 h, il est 20 h 30

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général